VILLE DE SIN LE NOBLE CONSEIL MUNICIPAL





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-:-

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 Date de la convocation : 12 février 2013

<u>Présents</u>: ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, MILETTO Anna-Maria, STOBIECKI Jean-Pierre, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise, CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, MASCLET Johanne.

<u>Absents excusés et représentés</u>: MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, BENSRIH Abdelaziz, DUMONT Andrée, DROUHARD Géraldine, MASCLET Robert, MEUNIER Martine, CAPLIEZ Raymond.

Absents excusés et non représentés : CORDONNIER Daniel, HADJ ABDELKADER Fatima

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES (SOIT 31 VOIX POUR)
POINTAGE
VILLE DE SIN LE NOBLE

REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JANVIER 2013 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	Х	NEI NEGENTEG	NEI NEOEMIEO	
LEGRAND Véronique	Х			
BRIDOUX Josyane	Х			
CAMPISANO Vincent	Х			
POULAIN Daniel	Х			
DEMARECAUX Cécile	Х			
REANT Philippe	Х			
KRZYKALA Guillaume	Х			
DABONNEVILLE Marina	Х			
CORDONNIER Daniel				Х
MARIE Roger	Х			
WATRELOT-HURET Laurène	Х			
JOUVENEZ Frédéric		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
MILETTO Anna Maria	Х			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
DUMONT Andrée	Х			
HADJ ABDELKADER Fatima				Х
DROUHARD Géraldine	Х			
STOBIECKI Jean-Pierre	Х			
WANNEPAIN Maurice	Х			
L'HOSTIS Florence	Х			
MASCLET Robert		Pouvoir à Marie-Françoise LOUCHE		
HIOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie	X			
DUPONT Benjamin	X			
LOUCHE Marie-Françoise	X			
MEUNIER Martine		Pouvoir à Christian ENTEM		
CHOTIN Jean-Michel	X			
VAN NIEUWENHUYSE J-François	Х			
LALART Stéphanie			X	
JUPIN Corinne			Х	
MASCLET Johanne	X			
CAPLIEZ Raymond			X	

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 27/11/2012

M. LE MAIRE: Je vais demander aux élus de venir s'installer.

Avant de commencer cette séance, ce premier conseil municipal de l'année, permettez-moi de vous adresser tous mes vœux pour cette année 2013, en rappelant que les vœux à la population se dérouleront, ce dimanche 20 janvier, à 11 heures, à la salle des fêtes.

Je vais peut-être commencer par demander à Laurène de faire l'appel.

Mme WATRELOT HURET: Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous et bonne année. ... /...

M. LE MAIRE: Bien. Merci Laurène.

Je vous propose de démarrer par le premier point qui consiste à délibérer sur le PV du dernier conseil municipal qui date du 27 novembre 2012.

Avez-vous des remarques sur ce PV?

M. MARIE: Juste une toute petite, à la page 30, Christian Entem fait une plaisanterie, mais il ne dit pas « c'est une résolution, Roger » il dit « c'est une révolution, Roger ».

M. LE MAIRE : Si cela avait été une résolution, Roger Marie n'existait plus.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II – AFFAIRES FINANCIERES

II.1 - Décision modificative n°4.

M. LE MAIRE: Nous démarrons par les affaires financières, Philippe.

M. REANT: Bonsoir à tous et je vous souhaite aussi une bonne santé à tous.

Décision modificative n°4.

Cette décision modificative concerne l'opération d'ordre de fin d'année dite des travaux en régie.

Dans un premier temps, les fournitures, la location de matériel et les charges de personnel ont été imputées en fonctionnement. Il s'agit donc de transférer au patrimoine de la collectivité les immobilisations directement réalisées par les services municipaux comme cela aurait été le cas si les travaux avaient été réalisés par des entreprises.

La nature de ces travaux concerne des travaux de rénovation intérieure des écoles Salengro, maternelle Joliot Curie ainsi que les maternelle et primaire Jean Jaurès, la pose de filets pare ballons au stade Bassement et des Frères Martel, les installations de mise aux normes d'hygiène et de sécurité au restaurant scolaire de la Nichée.

Tous ces travaux nous permettent de récupérer ce que nous appelons le FCTVA. C'est donc imputé sur la journée complémentaire et cela solde le compte 2012.

En section d'investissement, en recettes nous avons 129 142,81 €, en virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, bâtiments scolaires : 120 144,68 €.

En autres bâtiments publics : 8 998,13 €

En fonctionnement, virement à la section d'investissement : 129 142,81 €

En immobilisations corporelles : 129 142,81 €.

M. LE MAIRE : Merci Philippe, avez-vous des questions sur cette dernière décision modificative de l'année budgétaire 2012 ?

Je propose de passer au vote.

Qui est pour? Qui est contre? Abstentions: 3.

ADOPTE

II.2 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

M. REANT: Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la trésorière municipale a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville de Sin-le-Noble, sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeurs entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

Les recettes à admettre en non-valeurs sont récapitulées dans le relevé joint en annexe et s'élèvent à 2 125,51 €.

A l'appui de ses demandes, la trésorière municipale fournit les justificatifs qui permettent de proposer l'admission en non-valeur.

Il vous est proposé d'approuver les admissions en non-valeurs, au titre de l'exercice 2012, des créances irrécouvrables, pour une somme de 2 125,51 €.

Les crédits ont été prévus au budget 2012, par décision modificative n°3.

M. LE MAIRE : Vous avez la liste derrière votre projet de délibération.

Avez-vous des questions sur ces recouvrements, Madame Masclet?

Mme MASCLET: Une toute petite question. Il s'agit de quoi « mise en fourrière »?

M. LE MAIRE: Pour la mise en fourrière d'un véhicule sur la voie publique, suite à une immobilisation du véhicule de plus de 15 jours par exemple ou à l'état d'épave et donc la ville engage des frais pour le faire évacuer et parfois, nous nous faisons rembourser et parfois nous ne nous faisons pas rembourser parce que la personne est injoignable ou insolvable.

Sachez que cela représente quelques dizaines de milliers d'euros par an, en matière de fourrière. La ville est habilitée à utiliser la fourrière et la police également, suivant la situation.

Jean François ?

- M. VAN NIEUWENHUYSE: Je m'interrogeais sur les détériorations de matériel, salle de la Nichée. Nous connaissons les gens qui louent et comment se peut-il que nous ne puissions pas récupérer l'argent pour la détérioration de vaisselle cassée ou autre chose? Je trouve que cela va vite de dire « tiens, nous mettons ça, nous enlevons et nous laissons les gens partir !». Je crois qu'il y a quand même moyen de les faire payer, ce n'est pas normal.
- **M. LE MAIRE**: Il est plus facile effectivement de les faire payer dès l'instant où ils demandent une nouvelle fois la salle, où nous rappelons quelques arriérés et la location est conditionnée par le paiement de ces arriérés.

Mais comme tu peux le constater, 2007, 2009, 2010...

Effectivement, Guillaume me disait que ce sont essentiellement des particuliers. Je peux vous assurer qu'une association ne pose pas de problème. Quand il arrive à cette association de faire de la casse, cette casse est payée ou remplacée.

Après, quels sont les moyens de retrouver cette somme ?

Le seul moyen que nous avons aujourd'hui c'est Madame Dereume qui est la trésorière, la perceptrice du Trésor Public. Elle envoie des courriers systématiques pour tenter de recouvrer ces sommes jusqu'à un certain point. Quand il s'agit effectivement de 4,60 €, de 5,30 €, cela coûte plus cher en timbre.

C'est pour cela que ces recouvrements pratiqués une fois par an, permettent à Madame Dereume, en l'occurrence, de faire disparaitre toutes ces non-valeurs.

- **M. VAN NIEUWENHUYSE**: C'est quand même un petit appel du pied en disant « de toute façon, ce n'est pas grave, si nous cassons quelque chose, nous savons bien si nous ne remboursons pas, cela passera en non-valeur».
- M. LE MAIRE : Je ne pense pas, Guillaume, que ce soit général ?
- **M. KRZYKALA**: Ce sont vraiment des cas très particuliers et ils sont relancés assez souvent, si ce n'est pas 4, 5 ou 6 lettres qu'ils reçoivent.

Arrivé à un moment, c'est la trésorière qui nous demande ce que l'on fait. Il nous reste une procédure à faire, nous comprenons que la procédure en justice coûtera largement plus cher que 18,80 €, je prends la plus grosse somme, qui est de 18,10 €.

Malheureusement, il y a des gens indélicats.

- **M. LE MAIRE**: Les redevances de stationnement, effectivement, cela peut être une société, un commerçant, mais cela peut aussi être une friterie, ou une braderie. Donc là, nous n'avons pas l'explication. Effectivement 2004, 8 ans après!
- **M. CHOTIN** : Ce n'est pas sur 2004 que je pose la question, mais le parking peut être réglé par les commerçants...

M. LE MAIRE: En général, je pense que nous n'avons pas retrouvé cette situation sur des non-paiements depuis 2008.

Les forains aussi payent un droit de place, le marché.

Madame Masclet?

Mme MASCLET: Je reviens deux secondes sur la question de Jean-François. Quand un particulier loue une salle, il n'y a pas un chèque de caution ?

M. LE MAIRE: Maintenant, oui.

Souvenez-vous, cela a été mis en place, justement pour pallier à ces casses, mais il ne s'agit pas de la fourchette ou du verre, c'est la chaise, la table, les grosses casses. Mais en général, cela se passe bien. Je ne me souviens plus en quelle année nous avons voté cela.

Sachant que les deux salles de la Nichée sont moins louées, le fait qu'il y a interdiction.... Peut-être pas, non, le dimanche c'est un regain d'activité Guillaume ?

M. KRZYKALA: Non, cela reste encore bien pris le dimanche, il n'y aucun souci.

M. LE MAIRE: Tant mieux, donc la perte du samedi soir est compensée par les locations le dimanche.

M. KRZYKALA: En fait, le samedi soir, c'était les mariages et les mariages généralement ce sont des gens extérieurs aux gens de Sin le Noble. Mais au niveau des associations, cela revient le dimanche, pas toutes, malheureusement, il y a des associations qui ne veulent pas faire ça le dimanche, je pense aux associations sportives, c'est incompatible, mais nous arrivons à nous arranger et à trouver des salles disponibles.

M. LE MAIRE: Très bien, merci Guillaume. S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour?

Qui est contre?

Abstention: 2

ADOPTE

II.3 – Avances sur subventions à quelques associations.

M. LE MAIRE : Je vais demander à Philippe et ensuite à Vincent de compléter la prochaine délibération qui concerne une avance sur subventions au monde associatif.

M. REANT : Chaque année, le Conseil Municipal apporte son soutien au monde associatif par le versement de subventions de fonctionnement.

Pour répondre aux attentes de certaines associations sportives qui rencontrent des difficultés de trésorerie, la ville est prête à verser, dès le premier trimestre, un acompte sur la subvention de l'année, dans la limite de 25 % de la subvention de fonctionnement accordée l'année précédente.

Il vous est proposé de faire mandater, au profit des associations reprises ci-dessous, les montants indiqués dans la colonne « avances à verser en janvier 2013 ».

Vincent va donc vous communiquer cette liste.

M. CAMPISANO: Il s'agit de quatre associations sportives, deux de Basket et deux de Football qui sont les deux plus grandes associations de Sin-le-Noble.

Les Epis Foot pour une somme de 1 375 €, l'AS Sin Foot pour une somme de 8 250 € et deux équipes de Basket, le Basket Club Sinois qui ne s'appelle plus le Basket Club Sinois, mais l'Union Dechy Sin Basket pour 4 500 € et l'Union Avenir Basket pour 3 750 € soit un total de 17 875 €.

Ce sont quatre associations qui se sont manifestées auprès de moi, auprès du service des sports. Je pense que les autres ne se sont pas manifestées parce que leur trésorerie ne leur demandait pas de se manifester. C'est uniquement parce qu'il y a des arbitrages, des déplacements à payer, il y a 3 arbitres au niveau du Basket, deux arbitres sur place, plus la table de marque à payer. Ce sont des sommes qui tournent autour de 600−700 € à chaque match et au football, c'est la même chose, c'est phénoménal.

Je dois signer un document au Crédit Mutuel pour faire une avance sur subvention, c'était déjà en décembre, c'était l'explication à donner.

M. LE MAIRE: Comme le précisait Vincent, il arrive parfois dans le courant de l'année que quelques clubs nous sollicitent, moi-même et l'adjoint, pour établir un courrier à destination des banques en attendant le versement de la subvention annuelle de fonctionnement, ce qui garantit à la banque que l'argent va arriver en avril, voire en mai.

Il avait été proposé en 2012 de procéder à une avance pour pallier à des problèmes de trésorerie pour les associations qui en font la demande. Il y a eu ces quatre associations Epis Foot, l'AS Sin Foot, Union Dechy Sin Basket et l'Union Avenir Basket.

Y a-t-il des remarques, Madame Masclet?

Mme MASCLET: Seules, ces quatre associations se sont manifestées, comme vous l'avez dit. Il n'avait pas été question, à un moment donné, de pouvoir faire justement un acompte pour toutes les associations?

M. LE MAIRE: Je pense que dans la réflexion, cela avait été évoqué et nous nous sommes rendus compte que de faire, effectivement, un acompte pour tout le monde, cela ne rimait pas à grand-chose. Cela veut dire que, pour 90 % des associations, c'était de faire une avance alors qu'elles n'ont pas de problème de trésorerie et donc plutôt de répondre vraiment à un problème de trésorerie.

Aujourd'hui, quatre associations ont été listées. Si, dans le courant de l'année, c'est-à-dire en février, en mars, de toute façon le dernier mardi du mois de mars, c'est le conseil municipal sur le budget primitif, dont l'ordre du jour est principalement le budget primitif 2013, en février lors du conseil municipal, nous pourrons être en mesure, là aussi, de faire une avance aux associations qui se seront manifestées d'ici là.

Donc c'est une position qui a été prise, un choix entre verser systématiquement un acompte à toutes les associations sportives et non sportives et un acompte versé à des associations qui ont véritablement des problèmes de trésorerie dans le courant de leur saison sportive.

Et c'est cette option qui a été prise, à mon avis qui est beaucoup plus juste envers le monde associatif.

Jean-François?

M. VAN NIEUWENHUYSE: Je vais voter oui pour ça et pour les associations parce que je ne voudrais pas les mettre en gêne.

Je conseillerais quand même, parce que j'ai des souvenirs, mais je ne veux pas me lancer dans des grands trucs, je ne suis pas tout à fait sûr de moi, mais je ne sais pas si cela est vraiment très légal. Donc je vous conseille de bien regarder si c'est légal, avant de le faire.

Ce sont des souvenirs et c'est trop confus pour que je puisse me lancer, mais je ne sais dans quelle mesure c'est bien légal, mais je voterai oui.

M. LE MAIRE: Est-ce que c'est légal ? Je pense que c'est légal, puisqu'effectivement, c'est une avance. Rappelez-vous, nous avons voté en décembre, alors que nous avions la possibilité, en tout cas, elle était donnée au conseil municipal de délibérer à hauteur de 25 % sur le fonctionnement et donc les subventions versées aux associations, dans le cadre d'une avance c'est bien du fonctionnement et rien n'empêche à mon avis, il me semble et ce sera vérifié, Jean-François, de procéder à un ou plusieurs versements durant l'année.

Josyane BRIDOUX?

Mme BRIDOUX: C'est pratiqué au niveau de la Région, mais le fait que toutes les associations ne bénéficient pas de cette avance n'est pas un problème parce qu'il peut y avoir un seuil. Il est évident que pour une petite subvention, s'il faut faire deux mandats administratifs, c'est très lourd au niveau de la pratique et je sais qu'au niveau Région, certaines associations culturelles, par exemple, ou les scènes nationales, reçoivent une avance et pas toutes les associations culturelles. Donc cela se pratique.

M. LE MAIRE: Nous pouvons citer quelques exemples qui nous garantissent que c'est bien légal. De toute façon, nous le saurons assez vite avec le retour de la sous-préfecture.

Je vous propose de passer au vote.

Madame Masclet?

Mme MASCLET: Juste une remarque avant le vote. Je vous rappelle notre position de principe qui est bien entendu, sur les affaires financières, de nous abstenir, de voter contre, systématiquement. Là, bien évidemment, parce que nous soutenons le monde associatif, eh bien, nous voterons pour. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci pour eux et merci aussi à l'ensemble du conseil municipal, Madame MASCLET fait une déclaration, il faut attendre que l'on puisse voter.

Je propose de voter.

Qui est pour ?

Contre?

Abstention?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Je remercie l'ensemble du conseil municipal pour cette délibération et cette avance destinée à quatre associations qui en ont fait la demande.

X - CULTURE - FETES ET COMMUNICATION

M. LE MAIRE: Le point suivant, je crois que nous en avons terminé avec les finances et nous allons passer à culture, fêtes et communication.

Mme DABONNEVILLE: Bonsoir. Il s'agit de passer les demandes de subvention dans le cadre du 29^{ème} printemps culturel.

Première subvention auprès du Conseil Général et la deuxième auprès du Conseil Régional, nous pouvons peut-être les passer ensemble ?

M. LE MAIRE: Vous êtes d'accord pour voter les deux demandes de subventions en même temps?

Mme DABONNEVILLE: Pour le Conseil Général, le budget prévisionnel du Printemps Culturel s'élève à 150 000 €. Ce montant comprend l'ensemble des cachets artistiques, les frais techniques, de publicité, de communication, de transport, d'hébergement des artistes, de restauration, de sécurité, de SACEM, impression de la billetterie. Ce montant ne comprend pas les frais de personnel.

Il est permis d'espérer une aide financière du Département, du fait de l'ouverture forte de ces spectacles, aux publics jeunes.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000 € auprès du Département.

En ce qui concerne la Région, il est permis d'espérer une aide financière de la Région bien sûr et il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € donc auprès de la Région.

M. LE MAIRE: Des remarques, des questions sur ces deux demandes de subventions? Madame Masclet?

Mme MASCLET: L'année dernière, ces demandes avaient été faites. Combien aviez-vous obtenu?

Mme DABONNEVILLE : L'année dernière, nous avions obtenu 20 000 € de la Région.

Donc là, de toute façon pour la subvention de la Région, nous sommes au taquet et pour le Département c'était 3 000 €.

Donc là, nous demandons 5 000 €, tout en sachant que pour la subvention auprès du Conseil Général, c'est vrai que même si la somme peut paraître peu importante, nous faisons partie du peu de communes à recevoir des subventions pour des spectacles parce que généralement, le Conseil Général subventionne le bâti, médiathèques, bibliothèques, etc...

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autres remarques, d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre?

Abstention?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI - PERSONNEL COMMUNAL

XI.1 – Création de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet

M. LE MAIRE : La première délibération concerne la création de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} février.

Cela fait suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour deux agents, l'un aux espaces verts et le second au service technique. Compte tenu de leur réussite à cet examen professionnel, il vous est proposé de créer 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Nous créons ces 2 postes d'adjoint technique de $1^{\text{ère}}$ classe et nous supprimons les deux postes d'adjoint technique de $2^{\text{ème}}$ classe.

Y a-t-il des questions, des remarques sur la création de ces 2 postes ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Abstention.

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.2 – Défraiement d'une stagiaire en mastère

M. LE MAIRE: La 2ème délibération consiste au défraiement d'une stagiaire en mastère « Droit des contrats publics ». C'est une stagiaire qui effectue son stage au sein du service technique, notamment à l'étage, au service des marchés publics. Elle fait deux périodes de 3 mois.

Il vous est proposé de la défrayer à hauteur de 436,05 € de mars à mai 2013.

Nous avons déjà procédé à des défraiements de stagiaires, je crois que ça doit être la 3^{ème} depuis 2008.

Madame MASCLET?

Mme MASCLET: Nous n'avons pas le droit d'aller au-delà d'un montant mensuel maximum?

M. LE MAIRE : Nous sommes vraiment au taquet, c'est vraiment 436,05 €. C'est un pourcentage du SMIC, nous ne pouvons pas aller au-delà.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour?

Qui est contre?

Abstention?

Vote à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 – Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

M. LE MAIRE : La 3^{ème} délibération consiste à créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} février.

Il s'agit d'un adjoint technique de 2^{ème} classe qui est à temps non complet. Il vous est, évidemment, donné toutes les explications de son parcours. La personne fait partie du contingent issu des contrats aidés et suite à un accident de travail, la personne n'a pas pu bénéficier de passer à 35 heures.

Il vous est proposé de créer le poste à 35 heures et de supprimer le poste à 26 heures hebdomadaires, tout simplement.

Y a-t-il des remarques ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour?

Qui est contre?

Abstention?

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.4 - Modification du nombre de salariés sur le chantier d'insertion pour 2013

M. LE MAIRE : La dernière délibération concernant le personnel, est la modification du nombre de salariés sur le chantier d'insertion pour 2013.

En résumé, il vous est proposé de passer de 10 à 12 postes. Il vous est signalé, là aussi, que la ville de Sin-le-Noble prend en charge, à hauteur de 15 000 € par an, la mise en place d'un encadrant socio-professionnel et que le SIRFAG nous met à disposition un encadrant technique pour encadrer et former les salariés.

L'Etat nous verse 105 % de la rémunération des salariés.

Il vous est proposé de passer de 10 à 12.

Y a-t-il des questions et des remarques sur ce passage à 12 ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour?

Qui est contre?

Abstention.

Josyane?

Mme BRIDOUX: Une remarque. Ce serait bien, parce qu'ils font un très bon travail, qui est souvent très apprécié dans la commune, ce serait bien que dans un avenir assez proche, nous puissions les mettre à l'honneur dans le bulletin municipal.

M. LE MAIRE: Je crois qu'effectivement et compte tenu d'une part de la décision modificative qui consistait à récupérer le FCTVA sur les matériaux concernant les chantiers d'insertion, le travail qui est fait depuis 2008 par ces personnes est assez conséquent et là aussi, le bilan des travaux réalisés en régie prend une part importante avec ces chantiers d'insertion.

Je pense qu'effectivement, Josyane, un article dans notre magazine d'informations est nécessaire et il le sera.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII - DIVERS

XII.1 – Recensement rénové – Rémunération des agents recenseurs.

M. LE MAIRE : Il s'agit, comme tous les ans, de procéder à la rémunération des agents recenseurs. La collectivité perçoit une dotation qui, en 2013, s'élèvera à 3 569 €.

Il vous est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs sur une base forfaitaire de 2,80 € par logement.

Y a-t-il des questions?

Madame Masclet?

Mme MASCLET : J'avais déjà eu l'occasion de faire une remarque concernant la rémunération. Ce sondage se fait par téléphone ou les gens se déplacent ?

M. LE MAIRE: Les gens se déplacent, il y a 5 personnes.

Ces dossiers ne sont pas du tout remplis par téléphone. C'est vraiment un déplacement. C'est le tarif 2,80 € par logement quel que soit le nombre de passages. Si tout se passe bien, il peut n'y avoir qu'un passage, c'est-à-dire que le dossier est remis et ensuite récupéré, c'est le déroulement.

Le recenseur dépose le dossier et fait part à l'intéressé de son deuxième passage pour récupérer le dossier, mais il arrive parfois de passer plusieurs fois. C'est très rare, quand il y a des récalcitrants, mais sachez que la personne qui est recensée, a l'obligation de répondre.

Mme MASCLET: C'est peu par rapport au temps. Je pense que répondre à un questionnaire demande guand même du temps.

2,80 €, c'est peu et il n'y a pas de défraiement pour déplacement en plus ?

M. LE MAIRE: Sachez que les personnes sont, pour la plupart, sinoises, avec un quartier bien délimité. Ce sont 500 logements qui sont recensés, le quartier du Bivouac, le quartier du Marais, le centre-ville, la Brasserie, le Puits du Midi et le guartier des Epis.

Voilà le découpage, en ilots. Et donc tous les ans, ce sont 8 % de logements ainsi recensés. Benjamin ?

M. DUPONT : A quoi sert le reste de la dotation ?

M. LE MAIRE : Effectivement, si tu fais 2,80 € par logement cela fait 2,80 € x 500, cela ne fait pas le compte. C'est reversé aux agents. Il y a les agents recenseurs et il y a deux agents qui sont responsables de ces recensements.

Cela veut dire que dans l'équipe, il y a 5 agents recenseurs et il y a 2 personnes qui sont responsables de ce recensement pour l'INSEE.

Ces 2 agents recenseurs sont également défrayés ou rémunérés.

Souvenez-vous, à une époque, c'était beaucoup plus!

En recoupant avec d'autres communes, parce que toutes les communes, évidemment, pratiquent le recensement, il est applicable pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Depuis 2004, pour les villes de plus de 10 000 habitants, le recensement a été annualisé et nous avons recoupé avec les communes qui recensent et nous sommes aujourd'hui dans une rémunération beaucoup plus en adéquation avec la mission et les autres communes.

Madame Masclet?

M. MASCLET: Qu'est-ce que vous entendez ? Vous dites « à une époque, vous dites que c'était beaucoup plus », en rémunération ?

M. LE MAIRE : Oui, c'était beaucoup plus, il y avait également des heures supplémentaires... Je ne parle pas des agents recenseurs.

Je crois que nous avions procédé à cette nouvelle disposition en 2009. Après, tout se passe bien, cela se fait dans les règles de l'art.

Sachez, pour votre information, que ce recensement est accompagné également d'une enquête famille et logement, dans certaines zones. Je ne sais pas si la commune de Sin-le-Noble en fait partie, mais il est possible qu'il y ait une enquête famille et logement.

Peut-être une information aussi, puisqu'au 1er janvier 2013, la population s'élève à 16 363 habitants et c'est la population recensée en 2010.

Sachez que toutes les dotations sont calculées à partir de 16 363 habitants.

Y a-t-il des observations, des remarques sur cette rémunération des agents recenseurs ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre?

Abstention.

Vote à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Dispositif des emplois avenir.

M. LE MAIRE: Le dispositif des emplois avenir a été créé le 26 octobre 2012, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, sans qualification ou peu qualifiés, par le biais d'un recrutement dans les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale, ou ayant un fort potentiel de création d'emploi.

Les bénéficiaires sont principalement des jeunes de 16 à 25 ans, des personnes handicapées de moins de 30 ans, sans emploi ou qui ont un niveau de formation inférieur au niveau du bac et qui totalisent 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.

Les contrats ont une durée, au minimum d'un an et maximum de 3 ans. Il s'agit de temps pleins.

Les bénéficiaires vont pouvoir bénéficier d'un parcours d'insertion et de qualification.

Il est ajouté que si ces emplois rentrent dans le cadre d'une des compétences du Conseil Régional, nous pouvons être financés, les 25 % complémentaires puisque l'Etat finance à 75 % et les 25 % restants, pourraient être complétés par le Conseil Régional, dès l'instant où la personne est affectée, par exemple sur les espaces verts, sur la gestion différenciée, c'est une des compétences du Conseil Régional et c'est la condition.

Il vous est proposé de créer 6 postes d'emploi.

Je crois que ce n'est pas la première fois que nous adhérons à un dispositif de contrat d'avenir, de contrat unique d'insertion, quel que soit le nom utilisé... Il s'agit bien de rendre pérenne, à terme, ces postes.

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce dispositif ? Madame Masclet ?

Mme MASCLET: Vous dites que les bénéficiaires devront bénéficier d'un parcours d'insertion et de qualification. J'aurais souhaité savoir qui les accompagne dans ce parcours ?

M. LE MAIRE: Comme les contrats uniques d'insertion, nous faisons appel à l'association qui s'appelle IDEE. La ville paie une cotisation à l'association, par agent, et cette association s'assure, à la fois du parcours social et professionnel de la personne concernée. Elle le fait déjà pour le chantier SIRFAG, elle l'a fait également pour le chantier Ecole ANRU, en 2011 et 2012.

Mme MASCLET: Vous dites également, qu'ils seront principalement investis sur les métiers de l'environnement ? Pourquoi principalement ? Est ce que ce sera sur d'autres métiers et quels métiers exactement ?

M. LE MAIRE: Principalement l'objectif est d'aller au-delà de 75 % de financés par l'Etat. Aujourd'hui, nous avons un manque réel d'entretien des espaces publics, notamment des espaces verts.

Je ne sais si nous avons eu l'occasion ici de l'évoquer, par exemple, le Bivouac, aujourd'hui nous n'avons pas les ressources humaines pour assurer l'entretien correct du Bivouac.

L'Ecoquartier du Raquet où nous allons commencer à récupérer des espaces publics, notamment des espaces verts, il va falloir les entretenir.

Donc, nous sommes déficients aujourd'hui sur certains secteurs de la ville, notamment le Bivouac. D'où l'idée de les orienter vers ce domaine.

C'est pour cela qu'il y a le mot « principalement ». Je ne dis pas que les six y seront. En tout cas, nous allons tenter de mettre six personnes. Il pourrait y avoir cinq en espaces verts, une dans un autre service, mais l'objectif est d'aller vers les six.

Donc, je rappelle que c'est un engagement pour un an maximum et ce que je propose, c'est de s'engager évidemment pour trois ans et de rendre les postes pérennes, à terme.

Alors, évidemment, ce dispositif, je crois que vous avez vu dans la presse, puisqu'évidemment, cela a fait l'objet d'une rencontre, d'une signature des premiers contrats avenir en sous-préfecture. Pour la région Nord-Pas-de-Calais, l'objectif est 7 647.

Et je crois que pour Douai, non, je n'ai plus le chiffre en tête.

Combien ? 400 et quelques ?

Oui, pour le Douaisis. Nous devons être dans les 400 emplois jeunes pour le Douaisis.

479, l'objectif pour le Douaisis.

Jean-Michel?

M. CHOTIN: Oui, l'important, c'est la formation pour ces jeunes gens. Au départ, ils ne sont pas formés. Donc, c'est bien limité sur les emplois que nous pouvons occuper.

Parce que dans le milieu de la santé, nous ne pouvons prendre personne ou alors il faut les former, il faut installer un tutorat, il y a du travail autour de cela.

Donc, l'intérêt est que dans trois ans, ces gens-là aient au moins une bonne possession du métier qu'ils auront pu pratiquer chez nous, pendant ces années.

Est-ce que nous leur délivrerons un certificat ?

M. LE MAIRE: Oui, absolument. De toute façon, il y aura bien des formations. Donc, qui dit formation, dit que cela aboutit à un certificat certifiant la formation ainsi obtenue. Maurice?

M. WANNEPAIN : Vu l'étendue que nous allons avoir des espaces verts à entretenir, je crois qu'il va y avoir peut-être de l'embauche derrière, parmi ces jeunes.

Il y aura peut-être des jeunes qui feront l'affaire. Le but n'est pas de donner un certificat, c'est qu'il y ait de l'emploi. Parce que le Douaisis est en train de « crever », là !

M. LE MAIRE : Oui, Maurice. Pour rebondir un peu sur les remarques concernant le suivi de la personne, il y aura un tuteur et ce tuteur sera chargé de s'assurer du parcours professionnel de la personne.

La Mission locale, bien sûr, encadre ce dispositif.

Un bilan, je suis en train de parcourir « accompagner sa professionnalisation... contribuer à l'acquisition, par le jeune, des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de son poste et à son objectif de professionnalisation, organiser les activités du jeune en articulation avec les périodes de formation, d'assurer la liaison avec les organismes de formation, de suivre le jeune tout au long de son contrat, d'apprécier l'intégration du jeune et l'acquisition des compétences par rapport à son objectif de professionnalisation, de participer au bilan final du parcours du jeune en validant les compétences acquises durant l'emploi d'avenir et de participer à la préparation de la fin de contrat avec le référent, Mission locale ou Cap emploi, en cas de non pérennisation dans l'emploi ».

Je trouve que ce dispositif est bien encadré.

Nous ne sommes pas novices en la matière, puisqu'il a été rappelé que les chantiers SIRFAG existent depuis quelques décennies, les chantiers-écoles sur deux années, les emplois jeunes. Jean-François ?

M. VAN NIEUWENHUYSE: Je ne vais pas dire non. J'ai fait aussi et j'ai donné aussi. Maintenant, la finalité ne peut pas être tout à fait négative. Cela permet quand même à des jeunes, d'avoir un emploi et de se remettre un peu dans le milieu du travail pendant un an, deux ans ou trois ans. La formation, j'y crois beaucoup moins, parce que, ce que j'ai pu en vivre de la formation, c'est,

comme vous le disiez, c'était un certificat qui était donné, ce n'était en aucun cas des formations qualifiantes. Je me souviens notamment de nos médiateurs, pourtant ils ont suivi les cours, ils y sont allés, ils se sont investis. Ils ont eu juste un petit papier à la fin disant qu'ils étaient médiateurs de je ne sais plus quoi. Cela avait un très beau nom d'ailleurs, très long, qui ne servait absolument à rien. Donc, la formation... Mais bon, c'est bien pour les jeunes qui sont là. Les contrats avenir, à part un contrat d'apprentissage dans la fonction publique, sinon je ne vois pas où va l'avenir, parce que, vous le dites, la seule possibilité pour eux, et ce que nous espérons, c'est qu'ils puissent intégrer un jour et devenir fonctionnaire.

Mais, c'est la seule chose qui leur est proposée. C'est déjà pas mal, s'ils réussissent et si nous avons des sous pour les embaucher. Je ne dis pas que c'est fantastique. Mais, je ne suis pas contre ce genre de chose, je dis que c'est toujours mieux cela, que rien et puis cela fait baisser les chiffres du chômage, ce n'est pas mal non plus.

Mais, soyons sérieux, en avenir...

M. LE MAIRE : C'est important de faire baisser les chiffres de chômage.

M. VAN NIEUWENHUYSE: Oui, oui.

M. LE MAIRE: Je crois que c'est un dispositif qui répond à la problématique du chômage qui est importante. Ce qui est proposé aujourd'hui, en tout cas, ce qui est proposé pour la ville de Sin le Noble. Si la personne est motivée pour entrer dans la fonction publique, il y a de vrais métiers, dans la fonction publique. Il y a des maçons, il y a des jardiniers, il y a des peintres, il y a de tout.

En tout cas, si la personne a envie et je vais laisser la parole à Guillaume, si la personne a envie de rentrer dans la fonction publique, elle sera la bienvenue. Si la personne a envie de se diriger vers une carrière vers le privé, pourquoi pas.

Là-dessus, il y a des exemples à travers les chantiers Ecole ANRU et SIRFAG, où des personnes sont passées par chez nous et puis se sont dirigées vers le privé.

Cela marche, cela ne marche pas, mais il y a des réussites dans ce domaine.

Guillaume?

M. KRZYKALA: Même si ce n'est pas la panacée, c'est sûr que ce sont des contrats de trois ans.

Mais, quand j'entends ici, dire que cela fait baisser les chiffres du chômage, je me souviens quand même d'un gouvernement qui faisait les chiffres du chômage en radiant les personnes. Donc, je pense que là, ça fera baisser, mais plutôt dans le bon sens. Ces gens auront quand même un travail.

M. LE MAIRE : Je cherche la délibération. Oui, Véronique ?

Mme LEGRAND: Excuse-moi, je voudrais quand même vous dire, Monsieur Van Nieuwenhuyse, que ce n'est pas une honte que de travailler dans la fonction publique. C'est parfois un choix et la fonction publique donne les possibilités à des gens d'avoir un emploi, un emploi intéressant.

Je pense que vous avez pu constater, quand nous avons été élus en 2008, qu'immédiatement, nous avons titularisé tous les gens qui étaient en contrats aidés dans notre commune et si je ne m'abuse, ils étaient onze à l'époque et le douzième vient d'être titularisé aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Il était déjà titularisé, c'est parce qu'il est passé à 35 heures.

Mme LEGRAND: Il est passé à 35 heures, voilà!

Je pense qu'il y a des gens qui travaillent dans le privé, d'autres qui travaillent dans le public. Je pense que les deux secteurs d'activité sont complémentaires et j'espère que les six personnes qui vont être embauchées, je rappelle que ce sont quand même des jeunes qui sont sans qualification, à priori, mais qui auront la motivation de vouloir aller à l'emploi, que tout sera mis en œuvre pour effectivement les accompagner du mieux possible dans leur insertion professionnelle et aussi dans leur formation et en fait, qu'ils resteront chez nous au niveau des espaces verts ou dans d'autres services.

M. LE MAIRE: Oui, une information concernant les demandeurs d'emploi sur Sin-le-Noble.

Je l'ai en nombre, mais pas en taux.

Donc, sur le mois de décembre 2012, 1 644 demandeurs d'emploi. Sur ces 1 644 demandeurs d'emploi, 1 049 sont indemnisés.

Donc, 595 non indemnisés.

Le taux de chômage, pour le Douaisis est de 14,2 %.

Roger?

M. MARIE: Juste un petit mot pour dire que je vais voter pour, également, bien entendu, puisqu'en effet, ce n'est pas plus mal que ces jeunes qui n'ont pas de qualification se retrouvent à apprendre quelque chose à travers une activité professionnelle.

Maintenant, je ne suis pas comme Monsieur Van Nieuwenhuyse. Je ne crois pas que cela fera baisser les chiffres du chômage, parce que nous perdons 1 000 emplois par jour à l'heure actuelle.

Si nous voulions vraiment faire baisser les chiffres du chômage, nous commencerions par interdire les licenciements. C'est une goutte d'eau, ce que nous faisons.

L'industrie liquide des emplois et vous avez vu, déjà, pour l'année 2013, ce qui est déjà annoncé, ce sont 168 000 licenciements supplémentaires avec tous ceux qui seront annoncés en plus, bien entendu.

M. CAMPISANO: Alors, je précise en même temps que, aujourd'hui, on vient d'annoncer les 7 500 suppressions d'emplois chez RENAULT, avant 2016, donc uniquement en France. Cela se rajoute.

Quand nous avons un jeune de 16 ans qui est au chômage, qui est sorti du système scolaire, qui est désemparé, qui ne sait pas quoi faire, qui tourne en rond et qui sort et rentre à la maison, qui va voir ses copains et qui est désoccupé absolument, quand nous pouvons trouver un système comme celuici, évidemment, nous ne faisons pas appel au privé, nous faisons appel au public.

Et là, le public, ce sont les municipalités et collectivités qui peuvent donner un travail à quelqu'un, qui peut avoir, par ce biais, quelque chose. Il y a 36 000 communes en France. Si chaque commune faisait la même chose, 36 000 personnes pourraient au moins avoir la vie sauve. Quand je dis « la vie sauve », c'est « être quelqu'un », se retrouver à être quelqu'un, ne plus avoir de parents désemparés, ou le père, ou la mère désemparée, parce qu'il a un enfant comme cela.

Donc, les jeunes qui ont de 16 à 25 ans, qui ont une petite formation, un niveau de formation, qui sont au chômage, à la recherche d'emploi, je ne vous dis pas toutes les catégories, et tout cela, ce n'est que du négatif au niveau des bénéficiaires.

Donc, il faut être dans cette catégorie-là où plus personne ne veut de vous.

Les collectivités donnent la possibilité, nous, c'est six postes d'emploi. Si nous pouvions faire plus, nous aurions fait plus, évidemment, mais c'est six postes d'emploi et c'est plus facile d'apprendre dans le monde de l'environnement, parce que tout le monde connait de visu déjà et nous pouvons avoir des beaux métiers dans l'environnement et la nature et le contact des gens, il n'y a rien de mal. Je pense que nous pouvons avoir un bel avenir, si ce n'est pas dans la fonction publique, cela peut être aussi dans l'environnement en dehors du public.

Mais, chapeau à ceux qui ont créé cela, parce que c'est un beau coup quand même pour sauver ces petits jeunes.

M. VAN NIEUWENHUYSE: Si je peux me permettre, je n'ai jamais dit que je voterai contre. Je ne dis absolument pas que c'est inutile. Je dis simplement que nous avons vécu les TUCS, les CES ... Pour moi qui ai pas mal vécu un peu avant, ce genre de dispositifs là, ce dispositif-ci n'a pas l'air d'être beaucoup différent de tous ceux que nous avons vus avant. Mais, c'est bien, c'est mieux que rien, je suis tout à fait d'accord.

M. CAMPISANO : C'est la légèreté avec laquelle tu t'exprimes, la légèreté devant un sujet important qui s'appelle le chômage et la légèreté avec laquelle tu t'exprimes !

M. LE MAIRE: Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre?

Abstention?

Vote à l'unanimité pour la création de 6 postes de contrats avenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Vous avez bien la délibération qui concerne la charte d'entretien des espaces publics ?

Mme MASCLET: La délibération sur table est bien la même que celle qui nous a été envoyée par mail?

M. LE MAIRE: Oui, ce n'est pas une modification. Je vais demander à Daniel de nous exposer les tenants et les aboutissants de cette charte.

M. POULAIN : Je m'excuse de bousculer, car suite à notre délibération et au vote de l'assemblée, cela va nous permettre de pouvoir signer cette charte courant février et le conseil prochain étant à une date décalée, je ne pouvais pas mieux faire.

Je vous remercie de prendre cela en considération. J'espère que vous avez eu le temps de lire le contenu de la charte.

C'est avant tout pour la qualité de l'eau. Reconquérir la qualité de l'eau que nous avons perdue et deux actions sont menées. Une, envers le monde agricole et la deuxième, envers les collectivités puisque nous sommes aussi des personnes, qui, par notre travail de la terre, polluons par les produits phytosanitaires et nous voulons ré-inverser cette tendance et repartir dans une gestion meilleure pour reconquérir la qualité de l'eau.

Sur les 75 communes de Scarpe aval, il y a 32 communes qui sont prioritaires, vu la gestion du sol. Nous en faisons partie.

Les actions à mener sont de réduire et de travailler autrement tous les espaces verts, de former les agents, d'informer la population même si Monsieur le Maire a déjà engagé des actions sur la gestion différenciée, le fauchage tardif et d'autres actions qui sont aussi à développer.

Celle-ci en fait partie et ce sera pour moi, une action majeure, puisque nous parlerons tous d'un même « la » et le ton sera donné par cette charte.

Je ne vous fais pas la lecture du projet de délibération, vous avez toutes les explications. Si vous avez des remarques ou demandes d'explication, je veux bien les apporter, mais je ne vais pas relire bêtement ce que vous avez sous les yeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est une charte de bonne conduite afin de préserver notre ressource en eau qui devient un enjeu.

Sachant qu'il y a déjà des pratiques sur Sin-le-Noble pour la gestion des espaces verts, diminution des produits phytosanitaires, etc.

Il vous est proposé de nous engager, d'une manière officielle puisque c'est un dispositif Région, Agence de l'Eau et NOREADE.

Dès l'instant où la charte est signée, nous pourrions bénéficier de financements pour l'acquisition de matériel alternatif qui est par exemple un désherbeur à gaz ou un désherbeur mécanique.

Évidemment, vers un engagement d'aller vers le niveau 5 en 2018.

Mme MASCLET: La signature de cette charte va-t-elle avoir des répercussions financières?

M. POULAIN: Non. C'est simplement souligner ce que nous faisons déjà. Nous avons reçu une personne qui nous a accompagnés pour la lecture de la charte et sa compréhension. A ses regards et aux nôtres, nous sommes entre le niveau 3 et le niveau 4. Donc, le jeu en vaut la chandelle et nous sommes en possibilité d'atteindre l'objectif.

Le niveau 5 est un peu utopique, car arriver à zéro produit phytosanitaire, il faut déjà que les compréhensions et les actions soient toutes du même concert. Nous en sommes loin, mais déjà, nous avons réduit fortement l'utilisation des produits phytosanitaires. Nous tendons chaque année de réduire de 50 %. C'est très possible et comme Monsieur le Maire le soulignait, avec des outils

thermiques, l'eau chaude, des opérations nouvelles où il faut une formation. Nous allons avoir un accompagnement sur le terrain. Au niveau technique, ils vont nous donner des moyens de faire des plans d'intervention ciblés, les endroits les plus sensibles et où c'est très difficile à travailler par exemple les zones auxquelles nous ne pensons pas, comme les cimetières, les terrains de foot. Il faut les entretenir, empêcher les herbes indésirables, les mauvaises herbes. Un terrain de foot plein de trèfle, ça fait décor, mais ce n'est pas plaisant pour les footballeurs.

Pour la plaisanterie, un gars m'a dit « qualité de l'eau, c'est la saveur en plus pour le café et les boissons anisées » !

Voilà, merci.

M. MARIE: Si nous pouvons améliorer la qualité de l'eau, je suis pour. Je regarde souvent la qualité de l'eau du Vivier, la première petite mare, pas encore l'étang en lui-même, là où flottent les poules d'eau etc. C'est le long de Bills Deroo, je ne sais pas si vous voyez ?

De temps en temps, on voit un certain nombre de flaques d'huile dans lesquelles s'ébattent les poules d'eau ; je ne dis pas du tout que cela vient de chez Bills Deroo, je n'accuse personne ; je me demande bien d'où viennent ces flaques d'huile!

Mais si nous pouvons améliorer la chose, ce ne serait pas plus mal.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est bien d'avoir cette information. L'eau du Vivier a une réputation d'être une eau un peu trop claire, ce n'est pas pour autant qu'il faut la polluer.

Evidemment, sachez que les jardins familiaux ont déjà pris le pas. Ils se sont déjà engagés dans cette charte.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre?

Abstention?

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de décisions directes pour ce Conseil Municipal.

Je vous propose de passer directement aux questions orales.

Questions du groupe Union pour Sin le Noble.

Première question :

« Le Comité Technique Paritaire qui devrait se réunir en principe une fois par trimestre n'a pas été réuni pendant plus de 12 mois consécutifs. En avril dernier, à l'une de nos questions, vous répondiez qu'une réunion aurait lieu courant juin. En septembre vous annonciez qu'une réunion du CTP aurait finalement lieu en décembre. Cette réunion a-t-elle enfin eu lieu ? ».

Oui, mercredi 19 décembre 2012 à 10 heures. Après une première réunion le 7 décembre. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion de CTP a été reconduite le 19 décembre. Là, même si le quorum n'était pas obligatoire, nous étions au complet.

« Comment s'est elle passée ? »

Bien, très bien. Travail assez constructif entre les élus et les membres représentants du personnel.

- « Quels ont été les points traités ? ».
- Dispositif de « CDIsation ».

- Échelon spécial de catégorie C.
- Mise en place progressive de la procédure d'évaluation du personnel. Le premier acte consiste à former les responsables de service à cette démarche.
- Ensuite, ébauche d'un guide des absences et des congés.
- Principe de protection sociale complémentaire qui a été évoqué. Là, un groupe de travail a été mis en place.
- La dématérialisation progressive du dossier individuel des agents.
- Enfin, un point a été fait sur les mouvements du personnel.

Deuxième question :

« A quel point en sont les conflits avec le personnel ? ».

Vous parlez des contentieux. Les avocats de part et d'autre, déposent les pièces devant le greffe du Tribunal Administratif.

C'est la seule information que je peux vous donner, dans l'état actuel.

Troisième question :

« Plusieurs véhicules ont été récemment incendiés au niveau du parking de la rue Carnot. Les riverains sont inquiets puisqu'il ne s'agit malheureusement pas d'une première. Combien de véhicules ont été incendiés sur ce parking, ces dernières années ? Quelle est votre vision pour régler ce problème ? ».

Il ne s'agit pas d'une première sur le parking de la rue Carnot. C'est exact. Je ne sais pas combien de voiture ont été brulées. Je n'ai pas d'historique. La ville ne tient pas d'historique des voitures incendiées sur le territoire de Sin.

Nous avons un certain nombre d'incendies relevés par la police nationale. Nous avons un certain nombre d'incendies relevés par les services lorsque la ville intervient, mais nous ne faisons pas de suivi. Je ne sais pas combien de voitures ont été incendiées dans l'année 2012, 2011, 2010, etc. Je n'ai pas de recul.

Ce que je peux vous dire : par rapport à la nuit de la Saint Sylvestre 2012/2013, il a été recensé une voiture incendiée.

Manuel Valls a souhaité une comptabilité des voitures brulées pour cette nuit de Saint Sylvestre : en France, 11 093 et pour le Nord, 61 véhicules et 1 pour le véhicule recensé sur Sin.

A titre d'information, c'est 40 000 véhicules incendiés sur le territoire national par an. C'est la moyenne.

Evidemment, nous savons tous, dans les statistiques, qu'une voiture incendiée peut l'être pour de multiples raisons, par représailles, parce que c'est gratuit, en passant, par escroquerie à l'assurance et vol. Un véhicule volé est déposé sur le territoire, à Sin, Douai ou ailleurs, évidemment, pour effacer toute trace, cette voiture est incendiée, tout simplement. C'est une manière radicale de supprimer des traces.

Nous ne tenons pas de comptabilité, il faudrait regrouper à la fois avec la ville, la police. Nous ne sommes pas toujours avertis. Parfois aussi, ni la police, ni la ville n'interviennent.

Au mois de décembre, c'est arrivé, rue Carnot, une voiture a brulé, ça s'est propagé sur un autre véhicule et il y a eu cet incendie, dans la nuit de Saint Sylvestre à la Brasserie, devant une habitation. Cette voiture est restée quelques jours devant, calcinée, puisque nous n'étions pas autorisés à l'évacuer puisqu'il y avait une recherche du propriétaire.

D'où les difficultés qui peuvent être provoquées par un incendie.

De mémoire, j'ai en tête 5, 6 voitures calcinées dans l'année 2012. Je pense que nous sommes audessus de ce chiffre. Ce sont 5, 6 voitures dont nous avons connaissance, nous, dans les cas où nous intervenons.

Je sais que rue Croizat, c'est arrivé à une caravane. L'incendie a démarré sur la rocade, c'était accidentel. C'est arrivé aussi rue de Douai, incendie accidentel. Une voiture qui s'est garée sur le trottoir juste à temps, mais qui a commencé à mettre le feu aux habitations, notamment avec le coffret gaz.

Il y en a aux Epis, en centre-ville. Ce n'est pas récurrent, mais ça arrive.

Nous sommes plus confrontés à des problèmes de dégradation de véhicules qu'à des incendies. Dernièrement, au mois de décembre, nous avons eu en une seule soirée, 22 pneus de crevés sur le parking de la piscine.

Les personnes qui dégradent, nous les suivons à la trace. Nous savons d'où elles viennent et nous savons jusqu'où elles vont.

Vous avez vu, à travers la presse, que le responsable de l'incendie de la Brasserie a été appréhendé, qu'un des trois jeunes, collégien d'ailleurs, a été appréhendé aussi pour la série de pneus crevés.

En général, les personnes sont appréhendées. Il n'y a que pour le centre social où effectivement, il n'y a toujours rien.

Donc, ce n'est pas qu'il n'y en a pas, ça arrive. Pour de multiples raisons. A Carnot, même sur un parking gardé, ça arrive.

Quelle est ma vision pour régler ce problème ?

La police nationale est un vrai partenaire. Ils interviennent. Pour les incendies volontaires de véhicule, je n'ai pas de solution en main. Il faut travailler avec différents partenaires, ça peut être la Bouée des jeunes, c'est la police nationale. L'incendie d'une voiture est vécu différemment de la dégradation de véhicule, de pneu, de rétroviseur ou de dégradation de bâtiments publics. Car il y en a aussi, des dégradations d'école, cela arrive assez fréquemment. On s'en prend aux bâtiments publics.

Là, nous tentons d'y remédier avec un lien social, il est important. Le centre social y joue un rôle que ce soit pour les plus jeunes, les très jeunes, les collégiens et voire les jeunes et ensuite des choses qui ne sont pas maîtrisables, l'incendie volontaire d'un véhicule...

Vous savez, je crois que quelqu'un qui vole un véhicule le dépose là où il peut et l'incendie, ça arrive, je ne dirais pas tous les jours, mais ça arrive. Sur le territoire national, je répète, c'est 40 000 véhicules incendiés par an.

Un ordre de grandeur sur cela ? J'estime qu'il y en a 5, 6 de recensés par la ville. Nous pourrions arriver à une vingtaine, mais c'est un chiffre, franchement, à mesurer.

Quatrième question:

« Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Réant a avoué », je ne me souviens pas qu'il ait été torturé ce jour-là!

Mme. DEMARECAUX: J'ai simplement fait part de nos relations avec les banques.

M. LE MAIRE : Il a informé le conseil municipal que nous n'avions pas fait d'emprunt depuis 2 ans. Ce qu'il n'a pas dit c'est que nous avons quand même investi 2 M€ sur 2 ans sans emprunter.

Que les demandes d'emprunts à différentes banques ont été infructueuses y compris avec la Caisse des Dépôts. Ca a été dit, malgré l'ANRU, notre projet de rénovation urbaine.

Ils attendent la signature de l'avenant, qui serait signé au premier trimestre de cette année. Simplement, la Caisse des Dépôts qui est notre partenaire puisqu'elle a signé également, comme le Conseil Régional, la convention en 2010, doit être partenaire.

Ce n'est pas l'avenant qui doit conditionner le financement des opérations prévues, dans le cadre de ces rénovations urbaines.

Sachez que prochainement, j'ai une revue de projet sur la rénovation urbaine à laquelle assistera le Préfet à l'égalité des chances ainsi que le vice-président en charge de la Rénovation Urbaine au Conseil Régional, Monsieur Rudy ELEGEEST.

Une lettre a été envoyée à l'Etat sur les difficultés à obtenir des emprunts.

Mme DEMARECAUX: Monsieur Réant n'a rien à avouer. Si quelqu'un devait avouer quelque chose, je pense que ce sont les banques et la conduite qu'elles tiennent en ce moment, elles qui ont bénéficié, pendant la crise, de fonds publics et se conduisent avec les collectivités locales, d'une façon que nous pouvons qualifier d'immorale.

Monsieur Réant n'a rien à avouer.

Mme MASCLET: Quelle conséquence aussi, si les banques ne prêtent pas,.

M. LE MAIRE: Elle est en termes d'investissement puisque je rappelle, aujourd'hui, il n'y a pas de danger puisque nous avons fini l'année 2012 avec un excédent de fonctionnement qui nous permet de payer des investissements. Nous attendons avec impatience, si nous voulons assurer nos investissements nécessaires, que ce soit l'ANRU ou la salle Carnot et autres petits investissements, il est nécessaire d'avoir des emprunts. Aujourd'hui, aucune collectivité ne sait faire des investissements en n'empruntant pas. Il faut emprunter.

Sur le groupe scolaire, puisque je crois que ça fait l'objet d'une question aussi, sur le groupe scolaire, pourquoi j'en parle de suite, l'un des lots, le lot VRD (voirie et réseau divers) a été rendu infructueux donc il est nécessaire de le relancer et ça recule d'autant le démarrage des travaux. Je rappelle qu'il y a un cadre à respecter, ce lot a été rendu infructueux, car les sommes étaient largement au-dessus des estimations. Cela retarde de deux à trois mois le projet. Je rappelle qu'il vaut mieux retarder de deux à trois mois, pour un équipement d'une telle ampleur dont la durée de vie va au-delà de 50 ans. Cela remet en cause tous les gros investissements, qui sont retardés.

Il est impensable de s'aventurer vers des signatures d'ordres de service ou autres, sans avoir l'engagement d'avoir ces emprunts. Ce serait immoral, là aussi, de notre part, envers les sociétés.

Cinquième question:

« Pourrions-nous disposer d'une fiche synthétique, des coûts globaux ANRU et RAQUET, des parts à charge de la commune, du calendrier prévisionnel de la réalisation de ces dépenses ? ».

La question orale peut paraître simple, mais la réponse n'est pas simple. Il faut la construire.

Je rappelle que les questions, vous les avez envoyées jeudi dernier, elles ont été réceptionnées pratiquement vendredi et analysées vendredi et compte tenu des charges de travail importantes durant ce mois de janvier, j'en profite pour vous signaler que nous avons un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Le dernier date de 1996 et donc ils nous demandent une quantité importante de documents et sous telle date ; donc les services sont attachés à répondre en priorité à la Chambre Régionale des Comptes.

Cette analyse de la Chambre va durer plusieurs mois, nous devrions peut-être avoir des conclusions pour le conseil municipal, d'ici fin 2013, peut-être, tout dépend de la Chambre Régionale des Comptes.

Evidemment, l'Ecoquartier et l'ANRU sont intimement liés.

Il est impossible pour moi de vous présenter des éléments, comme ça, du Raquet et des éléments de la rénovation urbaine, sans lier les deux. Cela demande du travail, car pour que tout le monde puisse comprendre les chiffres, il faut les travailler, les présenter.

Je ne suis pas en mesure de vous les fournir aujourd'hui. Cela va faire l'objet d'une présentation lors du prochain conseil municipal, c'est peut-être là, aussi, l'occasion puisque fin février, c'est le débat d'orientation budgétaire. Ce sera peut-être l'occasion de présenter tous ces éléments. C'est ce que je vous propose, Madame Masclet.

Sixième question:

« Le groupe scolaire ». Nous l'avons vu.

Septième point :

« La presse a fait écho des débats tendus à la CAD sur la représentation des communes. Alors que les élus douaisiens protestaient contre une réduction de leur représentation de Douai, il semble que vous ayez voté, sans discussion, une réduction de la représentation de notre ville. Pouvez-vous nous expliquer ce vote en apparente contradiction avec vos promesses électorales, de rendre toute sa place à Sin-le-Noble, deuxième ville du Douaisis ? Pourquoi une décision de cette importance n'a-t-elle pas été débattue en conseil municipal ? ».

Elle le sera, c'est prévu dans le cadre de la loi. C'est un dispositif qui fait partie de la réforme des intercommunalités, de 2010. Elle prévoit, entre autre, dans le cadre des prochaines municipales de 2014... Je vous donne un avant goût, mais je peux vous assurer que tous les éléments seront donnés lors du conseil municipal où nous allons débattre et délibérer.

La position du conseil municipal des 35 communes de la CAD, évidemment doit être tenue.

Quand la commune ne délibère pas, c'est considéré comme un refus... Et à la majorité qualifiée...

Vous aurez tous les éléments en temps et en heure et sachez que ma position en tant que viceprésident et conseiller communautaire au sein de la CAD, évidemment j'ai un avis, j'ai fait part de cet avis et cette nouvelle gouvernance n'empêche pas de donner toute sa place et toute la place qui convient, à la ville de Sin le Noble.

L'écoparc en est un exemple, entre autre.

M. MARIE: Juste une réflexion là-dessus, parce que nous avons tous lu le même article, auquel Madame Masclet fait allusion, bien entendu. Je me suis dit aussi en le lisant, tiens c'est curieux, la CAD publie un compte rendu d'activité qui est discuté en conseil municipal de Douai. J'aimerais bien que nous le fassions aussi.

Certes, le compte rendu d'activité dont ils ont discuté, c'est celui de 2011, d'accord, c'est du réchauffé.

Mais, je serais pour que nous discutions au maximum de ce qui s'y dit et de ce qui s'y fait parce que je trouvais déjà que ce n'était pas très démocratique quand c'était consensuel. A la CAD, je trouve que ça ne l'est pas beaucoup plus depuis que ce n'est plus consensuel. Mais, je pense qu'un certain nombre de décisions qui sont prises comme les taux de la CFE, ça se règle maintenant, mais les bases

de cette imposition, les sommes qui ont été demandées aux commerçants pour financer en fait la venue d'AMAZONE, car c'est pour cela qu'on les rançonne...

Toutes ces choses-là ne me plaisent vraiment pas du tout. Je ne dois pas être le seul et j'ai l'impression que tout cela échappe au contrôle complet de la population.

Je sais bien qu'il y a des quotas, il y a la majorité municipale qui est représentée, un représentant de l'opposition aussi. Tout cela est fait pour avoir l'air démocratique, mais ça ne l'est pas.

Plus c'est loin des citoyens, moins ça l'est.

Donc, je serais aussi pour que ce soit discuté, les comptes rendus d'activités et les décisions de la CAD, même peut-être parfois, pour que nous ayons l'occasion d'en discuter avant. Peut-être que nous éviterions un certain nombre de pierres sur le chemin.

M. LE MAIRE: Nous mettrons à disposition, lors du prochain conseil, le bilan CAD. Soit mis à disposition, soit nous l'évoquons durant le conseil municipal. Cela dépend du temps que nous souhaitons passer sur ce bilan d'activité.

Sachez que l'élu qui souhaite, d'ores et déjà, prendre connaissance de ce bilan, il est à la disposition auprès du secrétariat.

Huitième question:

« La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances prévoit la mise en accessibilité des communes et des établissements recevant du public, pour 2015. Où en est la commune sur ce point ? Quels sont les bâtiments concernés et le coût de cette mise en accessibilité ? ».

Tous les bâtiments sont concernés et ça va au-delà des bâtiments puisqu'il ne suffit pas que le bâtiment soit accessible, encore faut-il que le cheminement qui permet d'aller à ce bâtiment soit aussi accessible.

Une loi s'impose pour rendre tous les bâtiments accessibles en 2015, y compris le chalet de pêche, me souffle Daniel!

Tous les bâtiments publics, y compris la cabane de terrain de boules, le Vivier etc.

Aucune étude n'a été lancée jusqu'à présent. L'étude, à elle seule, coute 35 000 €, sans aucun investissement!

À titre d'exemple, nous sommes ici à l'Hôtel de Ville, le rez-de-chaussée est accessible, puisqu'il y a une rampe d'accès, l'étage n'est pas accessible et pour le rendre accessible, il faut y mettre un ascenseur. Il faut rendre les toilettes accessibles. Que ce soit au rez-de-chaussée ou à l'étage, les toilettes ne le sont pas.

Tous les bureaux doivent être en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Certaines écoles le sont puisque certains enfants, Molière, Jean Jaurès, en passant par derrière ...

Mme DEMARECAUX: A Jean Jaurès, nous avons fait en sorte qu'un enfant puisse accéder à sa classe. Mais tout n'est pas mis aux normes pour répondre aux normes d'accessibilité. Molière est parmi les dernières écoles rénovées et elle est à priori aux normes.

M. LE MAIRE: Les nouveaux équipements et les bâtiments les plus récents bénéficient d'aménagements d'accessibilité, mais nous sommes très, très, très loin de les rendre accessibles, malheureusement.

Là aussi, ça va coûter énormément et franchement, 2015, c'est dans deux ans.

Mme BRIDOUX : Et toutes les communes sont au même point.

M. LE MAIRE: Je ne vois pas comment le gouvernement pourra prendre les dispositions pour reculer ou nous aider. Ce sont des milliards d'euros au niveau national.

Un ascenseur, pour rendre accessible l'étage, avait été estimé à pratiquement 100 000 €.

Il faut acheter l'ascenseur, le mettre en place, la maintenance, modifier la structure. Je regrette qu'aujourd'hui des personnes ne se déplacent pas à l'étage et il nous arrive, pour des noces d'or ou de diamant, de nous déplacer au rez-de-chaussée, salle Dussart.

Beaucoup de réceptions se font à la salle des fêtes au rez-de-chaussée, car il est accessible. Peut-être pas les toilettes !

Nous savons l'accessibilité, c'est un enjeu, une loi s'impose, mais... Nous avons l'assainissement aussi, nous sommes tenus de nous raccorder au réseau d'assainissement, mais la priorité est donnée au raccordement à l'assainissement.

Mme DEMARECAUX: Au niveau des scolaires, nous faisons pas mal de choses, nous mettons des moyens supplémentaires au niveau de la restauration. Nous mettons des moyens supplémentaires au niveau des ALSH. En fait, nous nous invitons au PPS, Projet Personnalisé de Scolarisation pour répondre à des besoins de situation de personnes handicapées et des enfants notamment.

Il est vrai qu'au niveau de la ville, nos infrastructures, nous ne pouvons pas financièrement, mais au coup par coup, quand nous sommes invités au PPS, nous mettons des moyens supplémentaires et nous aidons à ce que les enfants en situation de handicap, puissent avoir une scolarité et être accueillis de la meilleure façon possible.

M. LE MAIRE: Voilà! J'en ai terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

Pour les élus, un livre est à votre disposition, ne partez pas sans. C'est un livre « café mémoire » qui a été édité dans le cadre des cafés mémoire, suite à la rénovation urbaine des Epis et de la Montée.

C'est un recueil de propos tenus par les uns et les autres et de photos. Il est assez remarquable. Ne partez pas sans.